CHINON VIENNE & LOIRE
Communauté de communes

SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CHINON, VIENNE ET LOIRE » EN DATE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt et un le jeudi seize septembre à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis exceptionnellement à la Salle des Fêtes sise Rue de l'Ardoise à Avoine (37420) afin de respecter les mesures sanitaires liées à la COVID19, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

La séance communautaire s'est tenue selon les dispositions de la loi n° 2020-379 du 14 novembre 2020 relative à l'état d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, en présence d'un public limité à 10 personnes et retransmise sur le site internet de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : www.chinon-vienne-loire.fr.

Date de la Convocation : VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS
M. C.BAUDRY - MME H.BERGER - M. E.BIDET – MME C.BOISNIER – M. C.BORDIER – M. JM.CASSAGNE
M. P.CHARRIER – M. T.DEGUINGAND – M. R.DELAGE - M. JL.DUCHESNE - M. JL.DUPONT - MME B.FAUVY
M. J.FIELD - M. D.FOUCHÉ - MME M.GACHET - M. D.GODOY - M. P.GOUPIL – M. P.GROSBOIS
M. JM.GUERTIN - MME F.HENRY – MME S.LAGRÉE - M. L.LALOUETTE – M. JJ.LAPORTE - M.P.LECOMTE
MME V.LESCOUEZEC - MME M.LINCOLN - MME M.LUNETEAU – MME C.MARCHAL – M. E.MAUCORT
M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET – M. M.PAVY – MME V.PERDEREAU – M. S.PINAUD - M. G.THIBAULT
MME L.VUILLERMOZ

ABSENCES OU REPRESENTATIONS :
MME Agnès BOREL avait donné pouvoir à M. Jean-Michel GUERTIN
M. Michel BRIAND avait donné pouvoir à M. Christophe BAUDRY
M. Daniel DAMMERY avait donné pouvoir à MME Marylène GACHET
M. Didier GUILBAULT avait donné pouvoir à M. Jean-Michel CASSAGNE
MME Geneviève HAILLOT ENSARGUET avait donné pouvoir à MME Francine HENRY
MME Christelle LAMBERT avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUCHESNE
M. Maurice LESOURD avait donné pouvoir à MME Martine LINCOLN
M. Jacques NOURRY avait donné pouvoir à M. Rémy DELAGE
MME Àline PLOUZEAU était représentée par son Suppléant, M. Philippe GROSBOIS
MME Françoise ROUX avait donné pouvoir à M. Gilles THIBAULT
M. Paul TULASNE avait donné pouvoir à MME Christelle MARCHAL
Excusés : M. Laurent BAUMEL – M. Jean-François DAUDIN –M. Jacques QUEUDEVILLE - MME Guylaine THIBAULT

Monsieur Stéphan PINAUD est arrivé en cours de séance après le vote portant sur l'attribution des subventions Saint Vincent 2022.
Madame Virginie LESCOUEZEC est arrivée en cours de séance après le vote portant sur la répartition du FPIC 2021 et avait donné pouvoir à Monsieur Vincent NAULET.
Madame Lucile VUILLERMOZ est partie en cours de séance, après le vote portant sur les adhésions à différentes associations et avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LAPORTE.
Monsieur Jean-Luc DUCHESNE est parti en cours de séance après le vote portant sur le système d'endiguement de Bertignolles.

Madame Béatrice FAUVY est nommée secrétaire de séance.

Siège : Chinon - Hôtel de ville
Services administratifs : 32 rue Marcel Vignaud - 37420 AVOINE - Tél. 02 47 93 78 78 - Fax. 02 47 93 78 87 - Courriel. info@cc-cvl.fr
www.chinon-vienne-loire.fr
CHINON VIENNE & LOIRE

Le Conseil Communautaire acte avoir pris connaissance du rapport des décisions prises par le Président dans le cadre de ses pouvoirs délégués par la délibération n°2020/160 du 15 juillet 2020, envoyé avec la convocation du présent conseil communautaire.

Monsieur Didier GODOY demande la modification suivante au procès-verbal du conseil communautaire en date du 12 juillet dernier : au lieu de d'écrire « il ne souhaite pas qu'un financement public puisse intervenir dans des aventures financières hasardeuses », il y substitue « il indique qu'il est dangereux d'engager les particuliers dans des aventures financières hasardeuses ».
Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire en date du 12 juillet 2021 après ajout de la rectification proposée.

L'ensemble des délibérations, décisions et arrêtés sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Avant l'ouverture de la séance, les élus observent une minute de silence en hommage à Monsieur Auguste BRETIN, ancien Maire de la Commune de Marçay (les obsèques se tiennent le 17 septembre).

1 – DESIGNATIONS

1.1 Désignation au sein des commissions de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, l'Assemblée délibérante procède à la désignation des élus ci-après au sein des commissions de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

- **Commission Prospective – Aménagement de l'espace - Habitat :**
  M. Eric BIDET, Conseiller Communautaire
  Mme Corinne LEROY, Conseillère Municipale Thizay

- **Commission Attractivité de territoire – Projet de territoire :**
  M. Frédéric PAGE, Conseiller Municipal Thizay

- **Commission Développement économique – Relance territoriale :**
  Mme Séverine MABILEAU, Conseillère Municipale Thizay
  Mme Annie SAUNIER, Conseillère Municipale Lerné à la place de M. Patrick RENAULT, Conseiller Municipal Lerné

- **Commission Tourisme – Relance territoriale :**
  Mme Séverine MABILEAU, Conseillère Municipale Thizay
  Mme Annie SAUNIER, Conseillère Municipale Lerné à la place de M. Patrick RENAULT, Conseiller Municipal Lerné

- **Commission Solidarité et Action Sociale**
  M. Gérald MARULA, Conseiller Municipal Thizay
  M. Patrick RENAULT, Conseiller Municipal Lerné

- **Commission Insertion des Publics Fragiles :**
  M. Gérald MARULA, Conseiller Municipal Thizay

- **Commission Environnement – Transition écologique :**
  Mme Séverine MABILEAU, Conseillère Municipale Thizay

- **Commission Mobilité :** Mme Corinne LEROY, Conseillère Municipale Thizay

- **Commission Enfance Jeunesse - Familles :** Mme Stéphanie JANNET, Conseillère Municipale Thizay

- **Commission Personnel – Gestion des Ressources Humaines**
  M. Eric BIDET, Conseiller Communautaire

- **Commission Finances :** M. Eric BIDET, Conseiller Communautaire

- **Commission Eau Assainissement :** M. Arnaud NICIER, Conseiller Municipal

- **Commission Infrastructures – Gestion des équipements communautaires – Economies d'énergie :** M. Didier PAGE, Conseiller Municipal

- **Commission Gestion des équipements sportifs**
  Mme Stéphanie JANNET, Conseillère Municipale Thizay

- **Commission Culture – Partage et rayonnement culturel**
  M. Gérald MARULA, Conseiller Municipal Thizay

- **Commission Numérique – Informatique - Dématérialisation :**
  M. Eric BIDET, Conseiller Communautaire
  M. Stephan PINAUD, Conseiller Délégué CVL
  M. Pascal VILLEMAINE, Conseiller Municipal Cravant les Coteaux
  Retrait de Mme Catherine JOULIN, Conseillère Municipale d'Anché

- **Commission Communication :** Mme Stéphanie JANNET, Conseillère Municipale Thizay

- **Commission Locale de Transfert de Charges (CLETC)**
  M. Eric BIDET, Conseiller Communautaire, Maire Thizay

1.2 Désignation au sein des structures extérieures

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, l'Assemblée délibérante procède à la nouvelle désignation des représentants ci-après au sein des structures extérieures de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

- **Syndicat Mixte des Bassins du Négron et du Saint Mexme**
  Désignation Titulaire : M. Didier PAGE, Conseiller Municipal Thizay
  Désignation Suppléant : M. Frédéric PAGE, Conseiller Municipal Thizay

- **Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais**
  Désignation Titulaire : M. Eric BIDET, Maire de Thizay, Conseiller Communautaire en remplacement de Mme Corinne LEROY

- **SITRAVEL**
  Désignation Titulaire : M. Eric BIDET, Maire de Thizay, Conseiller Communautaire en remplacement de Mme Corinne LEROY

- **Etablissement Public Loire**
  Désignation Suppléant : M. Pierre DAVID, Conseiller Municipal de Chouzé sur Loire en remplacement de M. Vincent NAULET, Vice-Président CCCVL

- **Régie Transport – Conseil d'Administration**
  M. Eric BIDET, Maire de Thizay, élu communautaire en remplacement de Madame Corinne LEROY

2 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Après présentation de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire annexé au présent procès-verbal.

3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SEIN DES SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE DE CHINON

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal 1ère classe de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire au sein des services de la Police Municipale de Chinon en remplacement de l'agent administratif parti à la retraite.
Cette mise à disposition est convenue suite à la candidature retenue de l'agent de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour ce poste et entre en vigueur dès lors que la Communauté de Communes aura remplacé son agent sur ses fonctions actuelles et au plus tard le 1er décembre 2021, jusqu'au 31 décembre 2022.

4 – INTERVENANTS MUSICAUX – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Après présentation de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation financière de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire dans le cadre de l'enseignement musical au sein des écoles du territoire pour l'année scolaire 2020/2021, comme suit :

- Commune d'Avoine : 7 050 euros (235 élèves)
- Commune de Savigny en Véron : 4 470 euros (149 élèves)

5 – MANIFESTATIONS SAINT VINCENT 2022 – ATTRIBUTION DES AIDES

Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de verser avant la fin de l'année la subvention attribuée dans le cadre de l'organisation des manifestations Saint Vincent 2022, comme suit :

. Association des Vignerons du Véron à Beaumont en Véron : 800 €
. Comité des Fêtes et des Vins de Cravant les Coteaux : 800 €

Accord à l'unanimité du Conseil Communautaire.

6 – SOCIETE LA PAIX « BOULE DE FORT » - SUBVENTION

Arrivée de Monsieur Stephan PINAUD.

Dans le cadre de l'organisation de l'hommage à Ernest LAUX célébré le 18 juin dernier sur la Commune de Lerné, Monsieur Vincent NAULET propose de verser une aide à l'association Société La Paix d'un montant de 160,04 €. Ce montant correspond aux frais de la prestation effectuée par l'association (fourniture du buffet servi lors de la cérémonie).

Approbation à l'unanimité du conseil communautaire.

7 – FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES 2021

Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, présente à l'Assemblée la répartition du Fonds National des ressources Intercommunales et Communales 2021 exposée dans **le tableau annexé** au présent procès-verbal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la répartition libre du FPIC 2021 et inscrit la prise en charge de la hausse 2021 dans le Plan de Relance Territorial au titre de soutien aux communes membres et aux autres ensembles intercommunaux

8 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES 2021

Arrivée de Madame Virginie LESCOUEZEC.

Sur proposition de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, les décisions modificatives 2021 suivantes :

8.1. Décision Modificative n°5 Budget Principal (53200)

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Ajustement de crédits du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.
Dépenses

Chapitre/Article	Articles	Montants
014/739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.	+ 160 000 €
022	Dépenses imprévues (nouveau disponible 171 938.99 €)	- 160 000 €
	Total Dépenses Fonctionnement	**0 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT
Ajustement de crédits pour l'acquisition d'un bâtiment SCI Symphonie et des travaux d'aménagement pour le centre de vaccination Belliparc. Ajustement des cessions suite à des ventes de biens.

Recettes

Chapitre/Article	Articles	Montants
024	Produits des cessions d'immobilisation	+ 38 000 €
	Total Recettes d'Investissement	**+ 38 000 €**

Dépenses

Chapitre/Article	Articles	Montants
Op 1072/2132	Travaux d'aménagement pour le centre de vaccination	+ 200 000 €
Op 1079/2132	Acquisition bâtiment SCI Symphonie	+ 65 000 €
020	Dépenses Imprévues (nouveau disponible 364 918.55 €)	- 227 000 €
	Total Dépenses d'Investissement	+ 38 000 €

- La Décision Modificative n°5 du Budget Principal 2021 s'équilibre comme suit :
  Section de Fonctionnement : 0 €
  Section d'Investissement : + 38 000 €

8.2. Décision Modificative n°2 Budget Régie Assainissement (53201)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Commune de Rivière a transféré la compétence d'assainissement à la Communauté de Communes. Une convention fixant les modalités de remboursements de prêts a été établie en date du 16/02/2021, afin de rembourser les échéances d'emprunts, des crédits sont inscrits au chapitre 66/16.

Dépenses

Chapitre/Article	Articles	Montants
66/6611	Remboursements d'intérêts d'emprunts	+ 3 000 €
023	Virement à la section d'investissement	- 3 000 €
	Total Dépenses Fonctionnement	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Ajustement de crédits pour l'achat d'un serveur de données (prévu initialement au BP 6 500 €) et le remboursement du capital.

Recettes

Chapitre/Article	Articles	Montants
021	Virement de la section d'exploitation	- 3 000 €
	Total Recettes d'Investissement	- 3 000 €

Dépenses

Chapitre/Article	Articles	Montants
21/21532	Réseaux d'assainissement	- 4 000 €
21/2183	Matériel informatique	+ 4 000 €
16/1687	Autres dettes	+ 22 000 €
020	Dépenses Imprévues	- 25 000 €
	Total Dépenses d'Investissement	- 3 000 €

La Décision Modificative n°2 du Budget Régie Assainissement 2021 s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 0 €
Section d'Investissement : - 3 000 €

8.3. Décision Modificative n°2 Budget Régie Eau (53202)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Suite à la reprise de la gestion des factures d'eau en régie, le service d'Eau a constaté la surestimation de nombreuses factures par l'ancien délégataire. Afin de rembourser nos abonnés, il est proposé de prévoir des crédits à l'article 658 Ajustement de crédits des amortissements 68/28 (écritures d'ordres).

Dépenses

Chapitre/Article	Articles	Montants
014/70249	Reversement redevance agence de l'eau	- 40 000 €
014/706129	Reversement redevance modernisation agence de l'eau	- 30 000 €
65/658	Charges diverses de gestion courante	+70 000 €
023	Virement à la section d'investissement	- 7 000 €
042/6811	Dotations aux amortissements (écriture d'ordre)	+ 7 000 €
	Total Dépenses Fonctionnement	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre/Article	Articles	Montants
021	Virement de la section d'exploitation	- 7 000 €
040/281531	Dotations aux amortissements (écriture d'ordre)	+ 7 000 €
	Total Recettes d'Investissement	0 €

9 – BUDGET PRINCIPAL 53200 - DROIT D'OPTION A LA TVA EX BIG MAG BAZAR

Après présentation de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à exercer son droit d'option à la TVA pour l'aménagement et la location du bâtiment ex « Big Mag Bazar » se situant Route de Saumur à Chinon.

10 – CONTRATS DE PRETS

Sur proposition de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les contrats de prêts affectés au Budget Principal ci-après :

10.1 Contrat de prêt avec le Crédit Agricole pour le financement des travaux de construction et d'aménagement du bâtiment économique destiné à recevoir la société GIE INTRA :

- Score Gissler : 1A
- Montant : 1 350 000 € - Durée : 20 ans - Taux fixe : 0.63 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Type d'amortissement : Echéance constante
- Remboursement anticipé : autorisé sous conditions
- Montant minimun 10 % du capital initial
- Un préavis au moins un mois à l'avance
- Indemnités financières, formule semi actuarielle basée sur le TEC 10
- Versement des fonds : jusqu'au 31/03/2022
- Frais de gestion : **2 025,00 €**
- Coût total de l'emprunt (hors frais de dossier) : **1 437 896,80 €**

10.2 Contrat de prêt avec le Crédit Agricole pour le financement des travaux de constructions et d'aménagements de divers projets (cellules Belliparc, bâtiment ex « Big Mag Bazar », Manoir La Baronnière et ensemble de projets inscrits au Plan de Relance Territorial) :

- Score Gissler : 1A
- Montant : 1 400 000 € - Durée : 10 ans - Taux fixe : 0.28 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Type d'amortissement : Echéance constante
- Remboursement anticipé : autorisé sous conditions
- Montant minimun 10 % du capital initial
- Un préavis au moins un mois à l'avance
- Indemnités financières, formule semi actuarielle basée sur le TEC 10
- Versement des fonds : jusqu'au 31/03/2022
- Frais de gestion : **2 100,00 €**
- Coût total de l'emprunt (hors frais de dossier) : **1 420 181,20 €**

10.3 Contrat de prêt avec le Crédit Agricole pour le financement des travaux de modifications des filières boues des STEP du Véron et de Chinon :

- Score Gissler : 1A
- Montant : 600 000 € - Durée : 25 ans - Taux fixe : 0.77 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielles
- Type d'amortissement : Echéance constante
- Remboursement anticipé : autorisé sous conditions
- Montant minimun 10 % du capital initial
- Un préavis au moins un mois à l'avance
- Indemnités financières, formule semi acturielle basée sur le TEC 10
- Versement des fonds : en une fois, dans les 3 mois
- Frais de gestion : **900,00 €**
- Coût total de l'emprunt (hors frais de dossier) : **660 177,00 €**

11 – REHABILITATION DU MANOIR DE LA BARONNIERE

Dans le cadre de la réhabilitation du Manoir de La Baronnière à Avoine, Monsieur le Président présente l'Avant-Projet Définitif du Cabinet d'architecture Atelier 37, retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe prévisionnelle du projet se décomposerait ainsi :

Maîtrise d'œuvre	53 900,00 € HT
Travaux (cis imprévus)	512 093,00 € HT
Contrôle Technique	5 000,00 € HT
Coordonnateur SPS	3 000,00 € HT
TOTAL	**573 993,00 € HT**

Approbation du Conseil Communautaire, à l'unanimité de l'Avant-Projet Définitif de ce projet pour un montant prévisionnel de 573 933 € HT.

12 – RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU SIEGE ADMINISTRATIF

Dans le cadre de la restructuration et de la réhabilitation du siège administratif de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, sis 32 rue Marcel Vignaud à Avoine, Monsieur le Président présente le programme de cette opération.

Le cabinet ACOBA a été missionné pour rédiger le programme architectural et technique de l'équipement.

Le projet représente 2 000 m² de construction supplémentaire aux locaux existants, avec un objectif d'utilisation de matériaux et de techniques respectant la norme RE 2020 et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le programme fonctionnel estime le **coût prévisionnel de l'opération à 4 760 106,00 € HT** (5 712 127,20 € TTC) et se décompose comme suit :

- **Coût des travaux : 3 710 000,00 € HT**
- **Taux de tolérance et aléas : 263 039.00 € HT**
- **Honoraires : 697 288,00 € HT**

(Programmiste, Maîtrise d'œuvre, frais de concours, contrôle technique, coordination SPS, études géotechniques...)

- **Divers - autres frais (publicité, assurance DO, raccordements, ...) : 89 779,00 € HT**

Conformément à l'avis du bureau communautaire du 29 juillet 2021, compte tenu du montant envisagé, il est proposé que la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit effectuée sur la base d'un concours tel que prévu par les articles L. 2125-1 et R. 2162-15 et suivants du code de la commande publique. Dans le cadre de cette procédure, il est proposé, après sélection, d'admettre trois candidats maximum à concourir. Ils seront ensuite invités à remettre un projet de niveau « esquisse + ».

En application des dispositions des articles R. 2162-19 à R. 2162-21 et R. 2172-4 du code de la commande publique, les candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours, bénéficieront d'une prime afin de les indemniser du travail effectué.

Le montant de la prime est égal au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le programme de l'opération,
- décide le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,
- arrête le nombre des équipes concourantes à trois,
- attribue à chaque équipe ayant remis des prestations une prime de 13 000.00 € HT,
- arrête la composition du jury, membres ayant voix délibérative, comme suit :
  - du Président de la commission d'appel d'offres (CAO), président du jury
  - des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres
  - d'un tiers au moins de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours, soit 3 personnes extérieures, désignées ultérieurement par arrêté du Président.

- désigne les membres suivants à voix consultative au sein du jury, qui seront ultérieurement désignés par arrêté du Président :
  - le Conseiller Délégué à la gestion des équipements communautaires,
  - le 1er adjoint au Maire de la commune d'Avoine,
  - des techniciens représentant les services de la maîtrise d'ouvrage

13 – CONTRAT DE RELANCE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, informe que le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.
Suite à la sollicitation de Monsieur le Sous-Préfet, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a fait savoir sa volonté de s'engager dans la démarche à l'échelle du périmètre communautaire.

Après présentation du projet de Contrat de Relance et de la Transition Ecologique de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et de ses Communes membres, fondé à partir du Projet de Territoire validé en conseil communautaire le 05 juillet dernier, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, confirme son engagement et approuve ce projet.

14 – PLAQUES GUIDE DU ROUTARD – CAMPINGS

Dans le cadre de l'achat des plaques émaillées millésimées Guide du Routard pour les Campings de Chouzé sur Loire et de Chinon, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- prend acte de la non acceptation par l'association Guide du Routard des contraintes comptables de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, du fait que l'association n'accepte que les paiements par chèques bancaires,
- affirme la volonté de trouver une solution alternative,
- accepte l'avance de fonds de M. Didier GODOY, Vice-Président, sur ses deniers personnels pour l'achat de ces plaques du Guide du Routard correspondant à un montant de 49 euros l'unité,
- autorise la collectivité à rembourser l'élu par mandat administratif sur présentation de la facture de l'achat des plaques du guide du routard,
- autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du tourisme à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette transaction.

15 – EXONERATIONS DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2022 (TEOM)

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la liste des établissements exonérés de la TEOM pour l'année 2022 ci-après :

Entreprises	Adresse	Commune	Référence cadastrale
EDF CCAS	Boîte Postale n° 80 37420 AVOINE	AVOINE	AB 1394 à 1401
EDF FORMATION PROFESSIONNELLE	Boîte Postale n° 80 37420 AVOINE	AVOINE	AB 1391
EDF GROUPE INTRA	Boîte Postale n° 80 37420 AVOINE	AVOINE	AN 1358 à 1360
EDF MUSEE	Boîte Postale n° 80 37420 AVOINE	AVOINE	AB 1299 à 1303 AB 1373 à 1382 AB 1384 AB 1388 à 1389
BRICOMARCHE SA ELIA	Espace commercial du Blanc Carroi 37500 CHINON	CHINON	AL 468 lot 1
CONTROLE TECHNIQUE	Espace commercial du Blanc Carroi 37500 CHINON	CHINON	AL 468 lot 5
NORAUTO	Espace commercial du Blanc Carroi 37500 CHINON	CHINON	AL 468 lot 5
LECLERC	Espace commercial du Blanc Carroi 37500 CHINON	CHINON	AL 502
GIFI INTERSPORTS KING JOUETS LA HALLE AUX CHAUSSURES CHAUSSEXPO CACHECACHE/BONOBO/BREAL CARNABY	Espace commercial du Blanc Carroi 37500 CHINON	CHINON	AL 563

16 – PARC D'ACTIVITE DU VERON – CESSION FONCIERE

Sur proposition de Monsieur Didier GODOY, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de céder la parcelle cadastrée section AN n°1560 d'une superficie de 300 m² située rue Denis Papin sur le Parc d'Activité du Véron à Avoine,
- précise que cette cession est proposée au profit de la SCI VTD dont M. Florian DUNOYER est le gérant,
- précise que le prix de cession est fixé à hauteur de 15 € HT/m² soit 4 500 € Hors Taxes.
- précise que l'acquéreur supportera 50 % des frais de division parcellaire,
- désigne l'Etude Chevalier & Anglada pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué aux affaires économiques, à signer l'acte authentique à intervenir, et d'une manière plus générale tous les documents relatifs à cette affaire.

17 – EMMAUS – CONTRIBUTION 2020

Sur proposition de Monsieur Thierry DEGUINGAND, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une contribution à EMMAUS Touraine d'un montant de 1 825,72 €, dans le cadre des frais d'élimination des déchets encombrants au titre de l'année 2020.

18 – ADHESIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les adhésions ci-après :

18.1. Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat

▪ **Objectifs de l'association :**

- sensibiliser les citoyens à la défense du patrimoine scientifique et industriel que constituent les installations nucléaires civiles installées sur le territoire national et, avec elles, les ressources et emplois directs et indirects qu'elles procurent, ainsi que les compétences et les capacités industrielles associées,
- apporter l'expertise scientifique portant sur les problèmes énergétiques et climatiques,
- contribuer à la protection de l'environnement et à la défense du climat en encourageant l'appel aux moyens décarbonés pour la production d'électricité,
- agir auprès des personnalités politiques et collectivités territoriales, des associations, des acteurs économiques et des relais d'opinion pour faire connaitre l'impact économique et social dudit patrimoine et, in fine, participer à l'élaboration d'une politique énergétique cohérente en termes économiques et environnementaux valorisant les compétences et le patrimoine nucléaire civil national. Le bien-fondé de l'objet de l'Association a été attesté par un large éventail de personnalités reconnues pour leurs compétences dans le domaine de l'énergie et du climat, réunies dans un Comité de Soutien de l'Association.

▪ **Montant de l'adhésion annuelle** : 150 euros

18.2. Association RESECO

▪ **Actions de l'association** : elle a vocation de faciliter la mise en relation, d'organiser le partage et la mutualisation des connaissances et des expériences autour de la question de la commande publique durable. Son objectif est d'aider les décideurs politiques et d'accompagner les agents dans l'intégration des dimensions de durabilité dans les marchés. Le réseau RESECO propose plusieurs outils autour de l'information (actualité législative et documentaire « clés en main »), la sensibilisation (sessions de sensibilisation à l'achat public durable) et la formation (achat public durable, mutualisation d'expériences).

▪ **Désignation des représentants de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire**

. Madame Martine LUNETEAU, Conseillère Déléguée, référent principal
. Monsieur Thierry DEGUINGAND, Vice-Président, référent suppléant,
. Monsieur Laurent ACIER, agent au service COGAM-Marchés Publics de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, référent technique

▪ **Montant de l'adhésion annuelle** : 600 €

18.3. Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

▪ **Actions de l'association :**

- assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;
- ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'Etat et de l'Union européenne
- développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial

▪ **Désignation des représentants de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire**

. M. Jean-Luc DUPONT, Président, représentant Titulaire
. M. Denis MOUTARDIER, Vice-Président, représentant Suppléant

▪ **Montant de l'adhésion annuelle** : 0.05 €/ habitant, ce qui revient à un montant total d'environ 1 172,35 € (23 447 habitants en 2018).

19 – APPARTEMENT 10 RUE DES COURANCES A CHINON – FIN DE MISE A DISPOSITION

Départ de Madame Lucile VUILLERMOZ.

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- demande à la Ville de Chinon la fin de la mise à disposition de l'appartement situé 10 rue des Courances à Chinon, vacant depuis le 1er mai 2021,
- précise que le procès-verbal visant la liste des biens mis à disposition par la Ville de Chinon à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire devra être actualisé à la date convenue de fin de mise à disposition,
- autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer tout document nécessaire à la présente décision.

20 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2021

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de la contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement d'un montant de 0.45 € par habitant, au titre de l'année 2021.

21 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution des aides suivantes dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

21.1. Attribution des aides aux particuliers affectée au Volet Classique
Nombre de dossiers : 11
Montant total des travaux TTC : 176 867 €
Montant total alloué par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : 11 174 €

21.2. Attribution des aides aux particuliers affectée au Volet Renouvellement Urbain
Nombre de dossiers : 2
Montant prévisionnel total des travaux TTC : 592 968 €
Montant total prévisionnel alloué par la Communauté de Communes : 34 190 €

21.3. Attribution des aides aux particuliers affectée à l'opération façade
Nombre de dossiers : 2
Montant total des travaux TTC : 35 772 €
Montant total alloué par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : 5 614,72 €

22 – SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE BERTIGNOLLES

Après présentation de Monsieur Thierry DEGUINGAND, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le financement de l'action liée à la régularisation de la digue de Bertignolles, dans le cadre du PAPI d'intention porté par EPLoire.
Le montant réel de l'opération s'élève à 9 500 € HT, financé à 50 % par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et 50 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

23 – DESSERTE DU BOURG DE CINAIS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur proposition de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite les aides financières dans le cadre de la réalisation des travaux de desserte du bourg de Cinais en assainissement collectif auprès de l'Agence de l'Eau.

Coût estimatif total de l'opération HT : 550 000 €
Taux actuel de subvention Agence de l'Eau : 30 %

24 – AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION CLAAC

Monsieur Denis MOUTARDIER, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire un avenant n°4 à la convention de délégation de service public conclue avec l'Association CLAAC dans le cadre de la mise en œuvre de la politique socio-éducative, prévention en direction de la jeunesse, en matière de logement des jeunes et d'insertion socio-culturelle et socio-professionnelle :

Axe n° 1 : élargissement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et animations préadolescents.
Affectation sur cette mission des deux agents CLAAC qui n'interviendront plus sur l'ALSH et qui ont décidé de rester salariés de l'association CLAAC.
Coût : 17 455 €

Axe n° 2 : fonctionnement des accueils jeunes d'Avoine et de Chinon.
Recrutement dès septembre de 2 animateurs jeunesse (1 pour le Centre social de Chinon et 1 pour le Centre social du Véron).
Coût : **20 700 €**

Montant total à financer au titre de la transition septembre/décembre 2021 : 38 155 € (17 455 + 20 700)
Cette nouvelle organisation génère une dépense nouvelle de 22 155 € (38 155 € - 16 000 €) dont une partie pourrait, peut-être, être financée par la Prestation de Service Jeunesse de la CAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le présent avenant n°4 à intervenir avec l'association CLAAC.

25 – AIDES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES IMPACTEES PAR LA CRISE LIEE A LA COVID 19

Départ de Monsieur Jean-Luc DUCHESNE.

Madame Francine HENRY, Vice-Présidente, présente la demande de soutien financier de l'Association La Dive Musique qui correspond aux critères fixés dans le Plan de Relance Territorial pour l'attribution des aides culturelles impactées par la crise COVID19.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, approuve le versement de l'aide d'un montant de 2 530 euros à l'association La Dive Musique.

26 – PACT 2021 – VERSEMENT DE L'ACOMPTE AUX STRUCTURES PARTENAIRES

Madame Francine HENRY, Vice-Présidente, présente la répartition de l'acompte de la subvention de la Région dans le cadre de la convention Projet Artistique et Culturel du Territoire aux structures partenaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la répartition ci-après :
Monsieur Patrice CHARRIER ne prend pas part au vote.

Structures	Projet concerné	Coût artistique prévisionnel	Subvention prévisionnelle sollicitée	Acompte à verser (50 %)
CC CVL	Actions culturelles	33 342 €	13 003 €	6 502 €
Ville de Chinon	Programmation	72 000 €	28 080 €	14 040 €
Musiques et Patrimoine	Concerts	46 170 €	18 006 €	9 003 €
Les 50ème rugissants	Concert	3 750 €	1 463 €	731 €
Autour de Babel	Festival littéraire	11 300 €	4 407 €	2 204 €
La Dive Musique	Festival	23 450 €	9 146 €	4 573 €
Accueil en Val de Vienne	Spectacle	2 788 €	1 087 €	544 €
Le Théâtre de la Jeune Plume	Action culturelle	8 500 €	3 315 €	1 658 €
L'association CLAAC	Festival de bandes dessinées	9 700 €	3 783 €	1 892 €
La Générale des Mômes	Spectacles sur Chinon et la Rive Gauche	9 000 €	3 510 €	1 755 €
	TOTAL	220 000 €	85 800 €	42 900 €

27 – ECOLE DE MUSIQUE DE CHOUZE SUR LOIRE – SUBVENTION 2021

Dans le cadre des actions associatives sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et du soutien de la collectivité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention 2021 d'un montant de 20 000 € à l'Ecole de Musique de Chouzé sur Loire.

28 – POLE MUSEES – ACQUISITION D'ŒUVRES A LA COLLECTION

Madame Francine HENRY, Vice-Présidente expose :

Dans le cadre de son projet scientifique et culturel en cours de rédaction, les musées de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire souhaitent comme tout musée de France enrichir leur fond.

A ce titre, un polissoir néolithique acquis à titre gracieux intègrera la collection et sera classé à l'inventaire.

Par ailleurs, pour poursuivre le projet de parcours artistique dans le bocage, l'œuvre Rinascere de François-Xavier Chanioux est acquise à titre onéreux et fait l'objet d'une demande de subvention de la moitié de sa valeur auprès de la DRAC, soit un montant de 3 000 euros.
Il reste à la charge de la collectivité un montant de 3 000 euros validé au titre du budget d'investissement 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition des œuvres précitées et sollicite une subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'acquisition de l'œuvre Rinascere de François-Xavier CHANIOUX à hauteur de 3 000 euros (soit la moitié de sa valeur),

27 – INSERTION DES PUBLICS FRAGILES

Monsieur Stephan PINAUD, Conseiller Délégué, présente au Conseil Communautaire deux projets correspondant aux objectifs fixés dans le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

27.1 Projet d'éducation à la sexualité destiné aux usagers des aires d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire

Dans le cadre de l'objectif « Promouvoir et développer des actions de prévention » dans le Projet de Territoire, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de la candidature de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à l'appel à projets lancé par la CPAM visant à réduire les inégalités de santé en matière de sexualité chez les publics vulnérables en partenariat avec les structures partenaires (Tsigane Habitat, Pays du Chinonais, FRAPS et Planning familial, Centre social du Véron, Mme GARNIER Sage-Femme libérale...),
- approuve la mise en place des actions collectives dans le cadre de ce projet d'un montant total de 3 505 euros, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées,
- prend acte du montant de la subvention que la CPAM attribue à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à hauteur de 891 euros,
- prend acte de l'instruction en cours de la demande de financement déposée auprès de l'ARS,
- et autorise Monsieur le Président ou Madame Geneviève HAILLOT ENSARGUET, vice-Présidente en charge de la Solidarité et Action Sociale ou Monsieur Stephan PINAUD, Conseiller Délégué en charge de l'insertion des Publics Fragiles à signer tout document relatif à ce projet.

27.2 Projet « Bus de droits » - Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : territoire pilote

Le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a été désigné comme territoire pilote pour la mise en place d'un projet de « Bus des droits » (camping-car aménagé pour accueillir du public) initié par l'association Tsigane Habitat en partenariat avec la Caf.

Financé à 100 % dans le cadre du plan « France Relance », plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, ce projet a pour objectifs de permettre l'accès aux droits sociaux, la création de lien social, l'identification de situation d'urgence sociale et l'établissement de projets d'insertion durable avec les publics vulnérables et les acteurs du territoire.
Prenant la forme d'un dispositif itinérant composé d'une équipe de deux travailleurs sociaux, le bus des droits vise principalement les Voyageurs, éloignés des aires d'accueil et des services publics, n'ayant pas entamé l'ensemble des démarches pour l'ouverture de leurs droits et vivant dans des conditions de précarité sociale et d'habitat.
Il pourra également servir à d'autres populations : ce n'est pas un dispositif spécifique mais plutôt un relais des services de droit commun.

À terme, ce projet se déroulera sur 5 territoires d'Indre-et-Loire de 2021 à 2023 : CC TOVAL, CC Gâtine Choisilles – Pays de Racan, CC TVV, Métropole Tours Val de Loire, CC-CVL.

Dans le cadre de l'axe stratégique fixé dans le Projet de Territoire « mieux structurer et qualifier les conditions d'accueil, information, orientation et accompagnement des publics», le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du projet de partenariat ci-dessus exposé dans le cadre du plan « France Relance »,
- approuve la mise en place des actions susmentionnées en tant que territoire pilote,
- autorise Monsieur le Président ou Madame Geneviève HAILLOT ENSARGUET, Vice-Présidente en charge de la Solidarité et Action Sociale ou Monsieur Stephan PINAUD, Conseiller Délégué en charge de l'insertion des Publics Fragiles à signer tout document relatif à ce projet.

21 – QUESTIONS DIVERSES

▪ Monsieur le Président rappelle les dates des prochains Conseils communautaires qui se tiendront dans la salle des fêtes d'Avoine à 18 heures :

. Mardi 12 octobre 2021
. Mardi 09 novembre 2021
. Mardi 07 décembre 2021

▪ Monsieur Jean-Jacques LAPORTE souhaite avoir une information sur les modalités de transfert de la compétence mobilités.
Monsieur le Président indique qu'un courrier a été adressé à la Région afin de respecter le calendrier de transfert, celui-ci devant se réaliser avant septembre 2022.

Fait à Avoine le : 24 SEP. 2021
Affiché à Avoine, Chinon et Cinais et publié le 24 SEP. 2021 sur le site internet de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : www.chinon-vienne-loire.fr

Le Secrétaire de séance
Madame Béatrice FAUVY

Le Président,
Jean-Luc DUPONT

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE & LOIRE

Annexes au Procès-Verbal :
Point 2. Tableau des effectifs
Point 7. Tableau FPIC 2021

CC CHINON VIENNE ET LOIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
ANNEXE PV Conseil Communautaire du 16 septembre 2021

Emplois permanents - Transformation de poste

Catégorie	POSTE ACTUEL	TEMPS DE TRAVAIL	NOUVEAU POSTE	Catégorie	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	MOTIF
C	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	Temps complet	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	C	Temps non-complet 32 / 35ème	01/10/2021	Remplacement d'un agent parti en disponibilité et réorganisation des plannings des multi accueils
C	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	Temps non complet 32/35ème	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	Temps complet	01/10/2021	Réorganisation multi accueil
B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	Temps non complet 12/20ème	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	Temps non complet 12/20ème	01/010/2021	Suite au départ de l'agent positionné sur un grade d'avancement transformation sur 1er grade
B	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	Temps complet 20/20ème	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	Temps complet 12/20ème	01/010/2021	Suite au départ de l'agent positionné sur un grade d'avancement transformation sur 1er grade

Emplois Permanents -Créations de postes

Filière	Catégorie	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL		DATE D'EFFET	Durée	MOTIF
Technique	B	TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	temps complet	35h	01/11/2021	Permanent	Eau-assainissement : recrutement d'un responsable travaux réseaux (titulaire FPT - mutation)
Technique	B	TECHNICIEN TERRITORIAL	temps complet	35h	01/10/2021	Permanent	Services techniques : Réorganisation du pôle espaces verts - environnement - création d'un poste de responsable
Technique	C	AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	temps complet	35h	01/10/2021	Permanent	Services techniques : Réorganisation du pôle espaces verts - environnement - création d'un poste de chef d'équipe propreté urbaine - Chinon
Animation	B	ANIMATEUR TERRITORIAL	temps complet	35h	15/09/2021	Permanent	Enfance-Jeunesse : recrutement d'un responsable sité periscolaire et directeur ALSH - suite reprise compétence gérée auparavant par le CLAAC (sur Chinon)

CC CHINON VIENNE ET LOIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
ANNEXE PV Conseil Communautaire du 16 septembre 2021

Emplois Non-Permanents -Créations de postes

Filière	Catégorie	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL		DATE D'EFFET	Durée	MOTIF - type de contrat
Animation	C	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	Temps non-complet	17h30	01/10/2021	3 ans	Enfance-jeunesse -sport : Chargé de mission - "Terre de Jeux" Reaffectation temps agent pour mission JO
Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	Temps complet	35h00	20/09/2021	6 mois	Renfort administratif Centre de vaccination accroissement temporaire d'activité
Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	Temps complet	35h00	20/09/2021	6 mois	Renfort administratif Centre de vaccination accroissement temporaire d'activité
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Temps complet	35 h00	15/09/2021	6 mois	Sports : Expérimentation nouvelle organisation - répartition missions techniques - accueil caisse - accroissement temporaire d'activité
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Temps complet	35 h00	15/09/2021	3 mois	Services Techniques : poste espaces verts pour permettre remplacement sur la durée d'agents absents - Accroissement saisonnier d'activité
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Temps complet	35 h00	10/10/2021	6 mois	Services Techniques :remplacement -renfort pole Cinais - Accroissement temporaire d'activité
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Temps complet	35 h00	15/09/2021	1 an	Poste pour permettre remplacement sur la durée d'agents absents - Accroissement temporaire d'activité
Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Temps complet	35 h00	01/10/2021	1 an	Renfort cantine - COVID Mairie MARCAY Accroissement temporaire d'activité
Technique	A	INGENIEUR TERRITORIAL	Temps complet	35h	04/10/2021	3 ans	GEMAPI : Chargé de mission - Ingénieur - 5ème échelon - Missions de pilotage du contrat territorial des bassins d'alimentations de captage du Chinonais - conduite de la politique environnementales des milieux naturels - animation site natura 2000 et conduite projets ENS

ANNEXE PV CONSEIL CC CVL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Fiche d'information FPIC 2021 (Métropole + DOM) : répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal (entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice	2021

Département	37

Ensemble intercommunal:	200043081	CC CHINON VIENNE ET LOIRE

Répartition FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal (EI)

Montant prélevé Ensemble intercommunal	-2 529 778
Montant reversé Ensemble intercommunal	0
Solde FPIC Ensemble intercommunal	-2 529 778

Cet Ensemble intercommunal est contributeur net

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres

	Prélèvement				Reversement				Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant maximal de prélèvement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de prélèvement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif libre	Montant de droit commun	Montant maximal de reversement part epci (+30%) (au 2/3)	Montant minimal de reversement part epci (-30%) (au 2/3)	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif libre
Part EPCI	-1 304 067	-1 695 287	-912 847	-1899955	0	0	0	0	-1 304 067	-1899955
Part communes membres	-1 225 711	-834 491	-1 616 931	-629823		0	0	0	-1 225 711	-629823
TOTAL	-2 529 778	-2 529 778	-2 529 778	-2529778	0	0	0	0	-2 529 778	-2529778

Page 115 FPIC

Répartition du FPIC entre communes membres

		Répartition du FPIC entre Communes membres						
Code INSEE	Nom communes	Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
37004	ANCHE	-16 511	- 250	0	0	-16 511	- 250
37011	AVOINE	-283 485	- 304 616	0	0	-283 485	- 304 616
37022	BEAUMONT-EN-VERON	-118 712	- 60 665	0	0	-118 712	- 60 665
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	-9 098	/	0	0	-9 098	/
37072	CHINON	-386 277	- 167 183	0	0	-386 277	- 167 183
37074	CHOUZE-SUR-LOIRE	-82 566	- 14 112	0	0	-82 566	- 14 112
37076	CINAIS	-15 358	- 250	0	0	-15 358	- 250
37088	COUZIERS	-4 219	/	0	0	-4 219	/
37089	CRAVANT-LES-COTEAUX	-28 522	- 3 018	0	0	-28 522	- 3 018
37118	HUISMES	-62 006	- 29 051	0	0	-62 006	- 29 051
37126	LERNE	-11 649	- 250	0	0	-11 649	- 250
37144	MARCAY	-18 342	- 1 984	0	0	-18 342	- 1 984
37201	RIVIERE	-25 437	- 2 620	0	0	-25 437	- 2 620
37202	ROCHE-CLERMAULT	-19 418	- 2 380	0	0	-19 418	- 2 380
37210	SAINT-BENOIT-LA-FORET	-37 199	- 7 713	0	0	-37 199	- 7 713
37220	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	-13 781	- 250	0	0	-13 781	- 250
37242	SAVIGNY-EN-VERON	-69 660	- 35 231	0	0	-69 660	- 35 231
37248	SEUILLY	-14 218	- 250	0	0	-14 218	- 250
37258	THIZAY	-9 253	/	0	0	-9 253	/
	TOTAL	**-1 225 711**	- 629 823	**0**	0	**-1 225 711**	- 629 823

Fiche d'information FPIC 2021 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Excercice	2021

Département	37

Ensemble Intercommunal :	200043081	CC CHINON VIENNE ET LOIRE

Données de référence

PFIA/hab moyen	648,12	PFIA/hab moyen DOM	464,81
Rev/hab moyen France	15 656,18	EFA moyen France	1,139921
Rev/hab moyen Métropole	15 800,67	Rang du dernier éligible Métropole	745
Rev/hab moyen DOM	10 661,60	Rang du dernier éligible DOM	10

Données relatives à l'ensemble intercommunal (EI)

Population INSEE	24 139
Population DGF	25 320
Population DGF pondérée	32 655
PFIA	40 602 229
PFIA par habitant de l'EI	1 243,37
Potentiel fiscal/hab moyen des communes de l'EI	1 552,34
Potentiel financier/hab moyen des communes de l'EI	1 622,01
Revenu/hab moyen de l'EI	14 769,51
Effort fiscal agrégé (EFA)	1,171209
Indice synthétique de prélèvement de l'EI	0,834539
Indice synthétique de reversement de l'EI	0,951631
Rang de l'EI	1 068
CIF	0,515487

Page 3/5 AA

Fiche d'information FPIC 2021 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Excercice	2021				Département	37
Ensemble intercommunal :		200043081	CC CHINON VIENNE ET LOIRE			

Données relatives aux communes membres de l'EPCI

			Données pour répartion alternative du FPIC							
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2020	Rang DSU 2020	Rang DSR 2020	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
37258	THIZAY	295	1 050,93	968,21	15 145,61			31 275	-12 029	0
	TOTAL	25 320								

Page 4/5 FPIC

Fiche d'information FPIC 2021 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Excercice	2021

Département	37

Ensemble intercommunal :		200043081	CC CHINON VIENNE ET LOIRE

Données relatives aux communes membres de l'EPCI

			Données pour répartion alternative du FPIC							
Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2020	Rang DSU 2020	Rang DSR 2020	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)
37004	ANCHE	456	1 213,23	1 131,53	14 656,08			32 232	-21 464	0
37011	AVOINE	1 880	5 052,45	5 150,17	14 457,11				-368 531	0
37022	BEAUMONT-EN-VERON	2 872	1 384,96	1 330,30	16 840,13			31 757	-154 326	0
37042	CANDES-SAINT-MARTIN	255	1 195,44	1 081,30	15 174,72			31 984	-11 827	0
37072	CHINON	8 809	1 469,27	1 381,28	14 867,65		491	28 457	-502 160	0
37074	CHOUZE-SUR-LOIRE	2 246	1 231,75	1 112,71	12 730,20			27 985	-107 336	0
37076	CINAIS	458	1 123,55	1 026,47	15 316,18			31 931	-19 965	0
37088	COUZIERS	122	1 158,77	1 040,11	17 768,96			32 752	-5 485	0
37089	CRAVANT-LES-COTEAUX	727	1 314,54	1 230,88	17 814,05			32 481	-37 079	0
37118	HUISMES	1 541	1 348,21	1 275,00	15 807,36			31 915	-80 608	0
37126	LERNE	354	1 102,57	982,99	13 623,98			31 772	-15 144	0
37144	MARCAY	556	1 105,33	1 054,47	15 652,48			30 986	-23 845	0
37201	RIVIERE	750	1 136,41	1 065,11	14 569,01			31 293	-33 068	0
37202	ROCHE-CLERMAULT	560	1 161,85	1 088,44	15 600,24			32 487	-25 243	0
37210	SAINT-BENOIT-LA-FORET	894	1 394,20	1 328,86	11 401,56			31 302	-48 359	0
37220	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	419	1 102,03	1 012,30	12 164,73			30 615	-17 915	0
37242	SAVIGNY-EN-VERON	1 710	1 364,95	1 305,30	13 612,70			31 455	-90 558	0
37248	SEUILLY	416	1 145,14	996,95	12 983,03			31 580	-18 483	0

Page 5/5 FPIC